

Vos représentants CGT Finances Publiques 34 ont boycotté la première et la seconde convocation à ce CSAL. Vous en connaissez déjà la raison, puisque nous boycottons tous les CSAL depuis le 12 octobre dernier :

Tant que le pont naturel du 10 mai 2024 ne sera pas accordé à tous les agents de la DDFIP 34



2024	
MAI	
1 M	FÊTE DU TRAVAIL
2 J	Boris
3 V	Philippe - Jacques
4 S	Sylvain
5 D	Judith
6 L	Prudence 19
7 M	Gisèle
8 M	VICTOIRE 1945
9 J	ASCENSION Pacôme
10 V	Solange Pont Naturel
11 S	Estelle
12 D	Jeanne d'Arc

*Rien n'est écrit d'avance,
l'avenir nous appartient !*



[Budget de la DDFIP : budget exécuté 2023 et budget prévisionnel 2024](#)

La dotation globale de fonctionnement a été de 7 610 k€ en 2023 contre 7 474 k€ en 2022 (+1,8%). Il y a eu des dotations complémentaires d'un montant total de 1 103 k€. La dotation s'est donc élevée en totalité à 8 713 k€ en crédits de paiement (CP) en 2023.

Les locations immobilières représentent 20,9% du budget. Ce poste de dépense est le plus élevé avec une hausse importante de l'indice de revalorisation des loyers. La Direction attire aussi l'attention sur la forte augmentation des fluides (+142 k€). Elle annonce par ailleurs vouloir réduire les frais de déplacement : limitation des manifestations nécessitant un déplacement avec un recours privilégié à la visio conférence, utilisation accrue des véhicules de service. Bien qu'elle n'en parle pas dans le fonds documentaire, la mise en place à Béziers d'une seconde salle de co-working pour les EDR s'inscrit aussi dans cette démarche. Pour la CGT Finances Publiques 34 les économies doivent se faire par d'autres moyens ! Hors de questions que les EDR soient la variable d'ajustement du budget de la Direction alors que des dépenses excessives sont faites par ailleurs.

Parlons justement des travaux, des malfaçons, du gâchis et des coûts de rattrapage. A Montmorency, même si les travaux sont payés par la Préfecture, la Direction a pris en charge des travaux complémentaires pour 311k€.

La dotation d'entretien préventif sur les biens domaniaux s'est élevée à 312 k€ (en baisse de 18 k€ par rapport à 2022). Cette dotation est insuffisante pour réaliser l'entretien nécessaire des bâtiments domaniaux. Du coup la Direction pioche dans le budget global de fonctionnement.

Le budget 2024 qui nous est présenté dans les documents ne tient pas compte des conséquences à venir des décisions gouvernementales relatives à l'annulation de crédits de 10 milliards d'euros. Nous allons éviter de vous faire perdre du temps à lire un budget rendu incorrect suite aux annonces du ministre Bruno Lemaire.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

[Bilan de la formation professionnelle 2023 et plan local de formation \(PLF\) 2024](#)

Il s'agit du 1er bilan effectué à partir de l'application SEM@FOR dont le module « statistique » n'est pas encore complet et fiabilisé.

En septembre 2023, le nombre de nouveaux agents arrivant dans le département a augmenté de 53,75 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation significative s'est traduite par un accroissement important de sessions de formation sur le dernier quadrimestre.

En 2023, **162 formateurs de la DDFIP34 ont animé des formations** organisées par la DDFIP34 ou par l'antenne de Montpellier du Centre interrégional de Formation de l'Occitanie (ACIF), soit une augmentation de 30 % par rapport en 2022 (124 formateurs en 2022, 109 en 2019). La CGT FP 34 se réjouit de cette augmentation. En effet, nous avons dénoncé par le passé les freins ressentis par les formateurs du fait de leur charge de travail dans leur service. Nous avons aussi constaté des refus de chefs de services et avons demandé à la Direction de valoriser et d'encourager la mission de formation.

Le nombre de stagiaires bénéficiant de la **préparation aux concours** est en hausse de 66.54 %.

En 2023, l'**absentéisme** baisse légèrement mais reste important : 11,94 % pour les stages en présentiel et 17,26 % pour ceux en distanciel. Le fonctionnement de Sem@for favorise, notamment pour les E-formations, l'absentéisme :

- l'agent ne reçoit plus de relance régulière pour les E-formations,
- Il n'est pas possible pour le service de formation d'obtenir une liste des agents inscrits à une E-formation mais ne l'ayant pas encore suivi,
- l'agent peut se désister de tout stage jusqu'au dernier moment d'un simple clic et sans information, ni du chef de service, ni du service de formation.

En 2023, 1687 agents ont suivi des **e-formations** contre 2234 en 2022 (1223 en 2021).

En 2024, il a été décidé d'esquisser une programmation prévisionnelle annuelle des formations organisées par le centre de formation de la DDFIP 34. Par conséquent, le **PLF 2024** est constitué uniquement des formations d'initiative locale élaborées à partir :

- des besoins exprimés au fil de l'eau par les divisions, les services et les agents ;
- des besoins récurrents.

Ce plan sera enrichi tout au long de l'année et notamment à l'issue des campagnes de dialogues de performance, des entretiens professionnels et des résultats des affectations de septembre 2024.

Les orientations du PLF 2024 :

- Développement de l'offre locale de formations (formations « flash » de courtes durées et sur une thématique précise ; formations personnalisées aux contractuels ; formations actualités métiers spécifiques ; ...)
- Enrichir le vivier de formateurs locaux en lien avec les services et divisions ;
- Développer les formations proposées en dehors du centre de formation, dans les services (ex : Béziers, centre de contact, Apollo)
- Tester l'organisation d'une formation en distanciel.
- Concours : sécuriser l'organisation des concours et accompagner les agents et cadres dans la préparation des concours et des sélections ; rechercher de nouvelles salles pour optimiser les coûts de location et améliorer l'accessibilité des candidats ; enrichir la préparation à la sélection d'IDiV.

[Bilan campagne IR 2023 et organisation de la campagne IR 2024](#)

Tous canaux confondus, l'accueil augmente de manière significative entre 2022 et 2023, avec **95 505 contacts en 2023 contre 57 587 en 2022, soit une augmentation de 66 %**. Ces chiffres incluent les appels téléphoniques du dispositif Convivance mais ne prennent pas en compte les appels reçus dans le cadre du renfort national (11 256 en 2023 contre 8 189 en 2022). La Direction l'admet, GMBI explique en grande partie cette augmentation. La Direction observe également une recrudescence importante de l'accueil physique au guichet puisqu'il passe de 42 654 réceptions en 2022 à 65 649 en 2023, soit une augmentation de près de 54%, avec des pointes à plus de 40 % pour la seule journée du 22 mai, date

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

limite de dépôt des déclarations papiers. Le nombre de messages E-Contact traités par les services s'envole en 2023 : 75 375 messages sur la période d'avril à juin 2023 contre 53 556 sur la même période en 2022, soit une augmentation de 41 %, qui s'explique par les problématiques GMBI sous ses deux aspects, à savoir descriptif des locaux et déclaration d'occupation des locaux.

Pour la CGT Finances Publiques 34, une seule solution : l'emploi !!! Avec un effectif suffisant nous aurions non seulement la capacité de faire un accueil physique de qualité, mais aussi d'avoir des délais de réponse satisfaisants pour les e-contacts. La Direction Générale (DG) doit arrêter de passer en marche forcée des réformes non abouties. Le fiasco GMBI en est la dernière illustration, et ce n'est pas une prime attribuée à une partie des agents impactés qui changera quoi que ce soit.

La campagne IR ouvrira le 13 avril avec une date limite de dépôt au 1er juin en ligne pour l'Hérault (22 mai papier). Elle reprend les mêmes modalités qu'en 2022 (convivance, permanences en maison France Service, numéro renfort national, aide des étudiants de la faculté de droit, aide des PCE, PCR, DAJ, ...). A la lecture du fonds documentaire de ce CSAL, nous en concluons que tout devrait donc bien se passer. Comme à leur habitude les agents seront impliqués, investis, professionnels. Alors pourquoi continuer de refuser de donner le pont naturel du 10 mai ??? Nous sommes toujours sans réponse à cette question. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques ne lâchera rien !

Bilan de la situation du télétravail (TT) au 31/12/2023

Dès les premiers mots du fonds documentaire, le ton est donné :

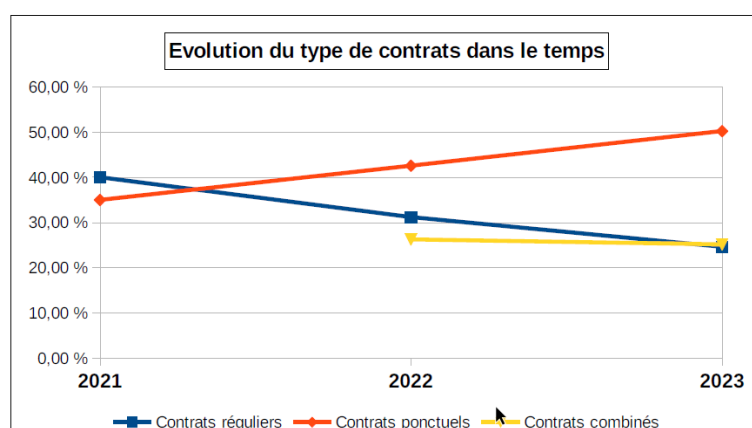
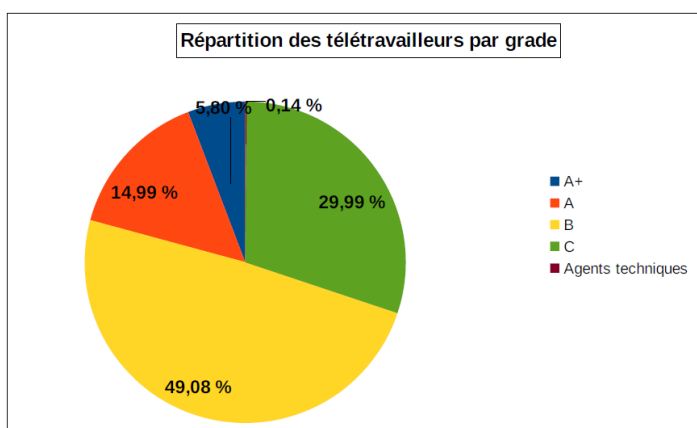
« Le télétravail est une modalité d'organisation du travail et non un droit. A ce titre :

- le télétravail relève, dans le respect du protocole national, de la décision du chef de service (avec droit de regard de la Direction sur les situations exceptionnelles). En effet, celui-ci est le mieux à même d'apprécier et de concilier, en fonction du contexte, l'intérêt de l'agent et du service (agilité),
- il constitue une modalité d'organisation du travail subsidiaire (la modalité principale étant le présentiel),
- le télétravail est évolutif (et non sanctuarisé) car il doit s'adapter aux évolutions des missions, à la composition du collectif, aux cycles d'activité, à l'actualité, etc. Les conditions de mise en oeuvre du télétravail sont discutées chaque année lors d'un entretien entre l'encadrant et l'agent. »

Le taux de télétravailleurs, s'établit à 53,44 %, en baisse de 2,5 points par rapport au 31/12/2022. La Direction explique cette baisse par l'arrivée de nouveaux agents qui doivent se former avant d'obtenir du TT.

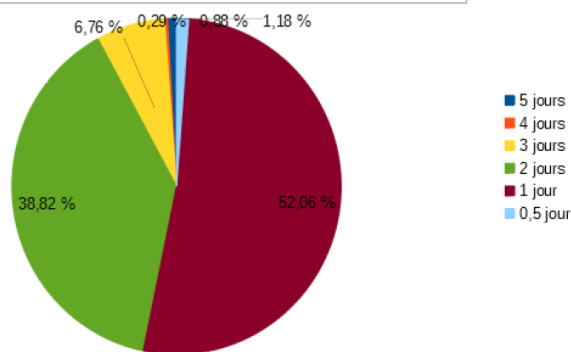
Voici quelques éléments statistiques données par la Direction :

Grade	Nombre télétravailleurs	Evolution 31/12/2022 En points	En % de la catégorie	En % des télétravailleurs	Réguliers	Ponctuels	Combinés
A+	41	-5,23	41,00 %	5,80 %	1	38	2
A	106	-8,34	53,27 %	14,99 %	11	70	25
B	347	-4,59	57,74 %	49,08 %	91	158	98
C	212	-3,70	51,83 %	29,99 %	71	88	53
Services technique	1	-0,55	7,14 %	0,14 %	0	1	0
TOTAL	707	-2,50		100,00 %	174	355	178



**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
 Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**

Répartition des contrats réguliers en nombre de jours



Type service	Jours Ponctuels	Ponctuel 2022 par agent télétravailleur	Ponctuel 2023 par agent télétravailleur	Jours exceptionnels 2022	Jours exceptionnels 2023
SIE – PRS	2 069	11,30	21,55	1 505	321
SIP	3 867	10,81	31,44	2 235	4 218
CDIF – SPFE	1 704	19,59	16,38	851	348
BDV-BCR-PCE-PCRP	1 619	26,10	35,98	170	30
DIRECTION	4 632	24,25	29,13	2 683	961
CDL	138	11,00	46,00	112	3
SPL – SGC	4 833	22,03	58,23	1 446	1 755
CENTRE DE CONTACT	620	24,05	28,18	831	282
TRESORERIES	933	16,50	16,96	77	115
TOTAL	20 415			9 910	8 033

Pour la CGT FP 34, le constat est clair : la DG permet officiellement jusqu'à 3 jours de télétravail, mais dans les faits c'est le plus souvent 2 jours maximum. La plupart du temps, le format 1 jour fixe / 1 jour ponctuel est souhaité par le chef de service. Les contrats ponctuels sont en forte augmentation tandis que ceux réguliers diminuent.

En 2023, vous avez été nombreux à nous contacter à ce sujet. Le TT n'est certes pas un droit, mais c'est une convention entre l'agent et le chef de service. Une discussion doit s'engager, il faut tenir compte du contexte et du collectif de travail, mais ce n'est pas une raison pour tout accepter. **Si tu rencontres des problèmes, contacte-nous ! La CGT FP 34 sera présente pour te conseiller et te défendre.**

Point sur les travaux immobiliers

- Montmorency :

Les équipes de l'ESI doivent réintégrer leurs locaux dans le courant de la semaine du 11 mars 2024. A l'issue des travaux au R+1 du Bat B, il est prévu de supprimer 2 cloisons puis de permettre la réinstallation des services des divisions RH, BIL, SPL et Pro. Ces réinstallations sont programmées entre le 27 et le 31 mai.

L'installation du **SGC Métropole** est programmée la semaine du 03/06 et le déménagement de la **DAJ** sur le site de Montmorency est envisagée la semaine du 17/06.

- Mosson :

Les travaux prévus sont les suivants :

- la mise aux normes en matière de sécurité incendie et d'évacuation ;
- Des travaux de mise aux normes électriques ;
- La réfection partielle de l'étanchéité des toitures terrasses ;
- La mise aux normes des escaliers pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les travaux doivent débuter le 8 mars, s'échelonnent jusqu'à fin mai et impacteront principalement le R-1. Ils auront donc assez peu de conséquences sur le fonctionnement des services. L'accès au restaurant et aux espaces d'archives seront aménagés.

- Clôture INSEE :

Une demande d'autorisation de travaux a été obtenue auprès des services de la ville. Les travaux devraient s'étaler sur 3 mois.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
 Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***